

sont ses membres qui, depuis deux ans, ont été engagés avec M. Thiers toutes les querelles, quand sa politique ne leur plaisait pas, et qui cédaient le lendemain quand une promesse leur avait rendu quelque espérance. Ce sont eux qui ont accueilli avec satisfaction l'occasion de rapprochement, et qui se vantaient par l'organe de M. Saint-Marc Girardin, au mois d'août dernier, d'avoir reconquis M. Thiers. Comme le sir de Krambois, on les voyait toujours prêts à partir en guerre. — Ils parlaient effectivement en prêchant la croisade et en promettant de mettre le feu partout. Puis deux jours après tout était fini, on s'en revenait la paix était jurée, — seulement on n'avait jamais de traité en forme; on en restait aux préliminaires; — chacun voulant garder un prétexte de recommencer.

Cet élément centre droit a joué le même rôle dans la commission des Trente. C'est lui qui a fait échouer l'amendement Lucien Brun qui seul posait la question des interpellations sur son vrai terrain et sauvegardait les droits de l'Assemblée. C'est lui qui a préféré l'amendement d'Haussonville, qui n'ajoutait à la proposition de M. Thiers qu'une solennité parfaitement inutile.

Aujourd'hui la lutte est finie, et les plaintes ne servent à rien; je ne veux pas en dire davantage, ni même expliquer que M. Thiers ne s'est rallié à l'amendement d'Haussonville que pour éviter l'amendement Lucien Brun, qui avait chance de passer.

J'ai hâte d'arriver à l'événement final de la séance, qui est le rejet pur et simple du projet de M. Thiers, et l'adoption de l'article 4 tel qu'il avait été rédigé primitivement par la commission. Et ici, je tiens à rendre pleine justice aux membres du centre droit qui ont voté avec la droite. Si dans la discussion publique ils restent unis et fermes, sans prêter l'oreille aux suggestions de M. Thiers, le projet même de la commission pourra être amendé, et les exigences du président singulièrement réduites.

Il ne faut pas se dissimuler que le rejet du projet de gouvernement est une très-grande affaire. M. Thiers voulait sa seconde Chambre hic et nunc, dans le plus bref délai, et surtout la prorogation de ses pouvoirs. C'est là les deux points que la commission a refusé de régler, voyant bien qu'on demandait ainsi à l'Assemblée de signer son testament. De plus M. Thiers, assuré de lui survivre, n'avait plus aucun intérêt à sa durée, et se croirait affranchi de tous ménagements à son égard. Simple délégué, il la traite de Turc à Moro: que serait-ce le jour où il aurait un pouvoir distinct et sans échéance, et où il pourrait faire les élections à sa guise?

Il ne veut le premier que pour être le maître dans les secondes. C'est là une de ses grandes préoccupations. Régner d'abord, — puis, pour régner paisiblement, avoir une Chambre à son gré; — voilà son but.

Son projet en trois phrases lui donnait tous les moyens de l'atteindre. Une fois sa seconde Chambre constituée pour lui servir d'appui, il renvoyait la Chambre actuelle, et délivré de sa surveillance, il prenait deux ou trois mois pour préparer l'opinion et faire ses élections.

Avec l'article 4, son plan devient plus difficile à réaliser. La seconde Chambre n'est admise qu'en principe et ne doit entrer en fonctions qu'après la fin de l'Assemblée actuelle. Celle-ci reste libre de fixer le moment de sa dissolution sans être pressée, par des circonstances étrangères, et surtout, point important, de continuer à siéger jusqu'à la réunion de celle qui doit lui succéder. Elle sortira

alors par une porte, quand la nouvelle entrera par l'autre. Il n'y aura aucune solution de continuité dans la représentation nationale. Et à tout considéré, cela vaut mieux. En présence des incertitudes de l'avenir, l'Assemblée doit rester libre dans ses déterminations, et ne point émettre à l'avance dans une résolution que des événements imprévus peuvent lui faire regretter.

### ÉTRANGER

Le télégraphe nous mande de Rome que M. de Corcelle a présenté hier ses lettres de créances au Souverain-Pontife, dans une audience privée. Notre ambassadeur a ensuite été reçu par le cardinal Antonelli.

Les discussions sur la loi des corporations religieuses continuent au sein de la commission parlementaire; elles ont toujours pour objet l'art. 2, qui maintient l'existence des maisons générales. La commission s'est unanimement prononcée pour la suppression; jusqu'ici le ministère n'a pas osé aller jusque-là dans ses concessions au parti radical; il est appelé à s'expliquer devant la commission, on croit à Rome qu'il cédera aux injonctions de la gauche et consentira à cette suprême injustice.

M. Visconti Venosta et lord Pays ont signé le 5 février une convention pour l'extradition réciproque des malfaiteurs entre l'Italie et l'Angleterre. — Le comité a terminé la discussion du projet relatif au recrutement de l'armée.

Au congrès de Madrid, le ministre des finances a déclaré que le gouvernement n'avait jamais le droit d'établir aucun impôt sur la route extérieure.

La Chambre des députés de Pesth a voté l'impression, en vue des débats qui doivent avoir lieu, de la proposition qui invite le gouvernement hongrois à expulser les jésuites du territoire du royaume.

Le compromis entre les Galliciens et le ministère cisleithan serait chose faite, d'après les dires des journaux centralistes. Le comte Goltukowski, gouverneur de la Galicie, aurait obtenu de M. Lasser que cette province compte trois députés de plus dans le Reichsrath. Il reste à savoir si cette concession amènera les députés polonais à se rendre aux sollicitations parties de Vienne. C'est de ce point que dépend le sort de la réforme électorale.

La proposition de la minorité radicale a été rejetée par le Grand-Conseil de Genève. En repoussant ainsi, par 83 voix contre 15, la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, les huguenots libre-penseurs de Genève n'entendent pas laisser à l'Eglise quelque liberté; ils n'ont d'autre but que de l'asservir complètement à leurs persécutions. Ils se sont hâtés de l'affirmer en votant à l'unanimité le principe de l'élection des curés par le peuple.

On mande de Londres que les forges de Bloddon, à Llynva et Maesgar, ont rallumé leurs feux dans la journée d'hier. Les ouvriers ont consenti à une réduction. Les houillères de Blaenau, jointes à ceux de Beaufort et de Nantylgo, ayant accepté l'arrangement qu'on leur a proposé, on a l'espoir d'un arrangement amical de toutes les grèves qui existent dans le pays de Galles.

### ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Le conseil municipal de Roubaix se réunira le 24 février.

On ne connaît pas encore le nom de la personne qui a gagné le lot de 20,000 francs dans le tirage des obligations de Roubaix-Tourcoing, qui a eu lieu le samedi 1er février.

Le versement ne devant être effectué qu'au 1er mai, il est possible que la personne qui a gagné le lot ne se fasse pas connaître avant cette époque.

dire par là qu'elle désertait la compagnie de son père pour être plus souvent avec son ami, mais il arrivait fréquemment que M. Vane s'absentait tous les jours et s'en allait flâner dans les rues du West End à la recherche de ceux qu'il avait connus au temps de sa prospérité avec l'espoir de leur emprunter un livre ou deux ou même encore quelques pièces d'argent pour l'amour d'Auld Lang Syne. Il rentrait quelquefois très-tard dans son triste logis de Chelsea.

C'était alors qu'Éléonor avait recours à ses voisins la Signora et son neveu.

C'était alors qu'elle lisait les livres et les journaux de Richard, qu'elle dévorait Jack Sheppard et faisait ses délices de Wagner, de *Dieu et le Diable*. Alors encore elle jouait du violon du jeune homme, copiant ses esquisses, admirant ses couleurs, gorgeait ses lapins et ses vers à soie, et l'aimait et le tourmentait comme une jolie petite sœur tombée du ciel pour lui tenir compagnie.

Telle était leur situation vis-à-vis l'un de l'autre. Depuis trois ans ils ne s'étaient pas revus, et dans l'intervalle miss Éléonor Vane était devenue une grande et belle jeune fille de quinze ans, ressemblant très-peu à la fillette de douze ans.

Vous êtes tellement changée, miss Éléonor, dit Richard en suivant le boulevard, que je suis étonné de vous avoir reconnue.

Mais vous, Dick, vous êtes toujours le même, répondit miss Vane; ne m'ap-

pelez pas miss Éléonor, on dirait que vous vous moquez de moi; appelez-moi Nell, comme à Chelsea. Savez-vous, Dick, que j'y fus, à Chelsea, l'été dernier. Papa ne voulait pas, il prétend que Chelsea, ou du moins King's Road, c'est tout à fait mauvais genre, et il me défendit de dire à Brixton d'où je venais. Il déclara lui-même qu'il habitait Cadogan Place, lorsque les misses Bennet lui demandèrent son adresse. Il m'expliqua tout cela ensuite, le pauvre cher homme, et ce n'était pas précisément un mensonge, car il y avait logé quinze jours à peu près à l'époque où il épousa maman et commença à devenir pauvre. Je fus donc obligée de ruser pour me rendre à Regent's Gardens, et quand j'y arrivai, Dick, vous étiez parti avec la Signora l'appartement était à louer, les arbres du jardin étaient négligés, et vos huttes à lapins démolies ne renfermaient plus d'habitants.

Ces billets sont en tout conformes à ceux dont nous avons parlé, il y a quelque temps.

Dans les journées d'hier et d'avant-hier, huit procès-verbaux ont été dressés à la charge de divers habitants pour défaut de balayage.

Pour réaliser une économie de vingt-cinq centimes, la dame Catherine M... a essayé de tromper la surveillance des employés des postes, en affranchissant une lettre avec un timbre oblitéré; mais la supercherie a été découverte et la délinquante comparaitra jeudi devant le tribunal de simple police.

### Cour d'assises du Nord.

#### L'AFFAIRE DU BOIS DE BOULOGNE

##### Neuf accusés

Arrestations arbitraires, menaces de mort, agressions, vols, viols, assassinat, etc.

C'est aujourd'hui lundi que cette affaire vient devant la Cour d'assises.

Les bruits de Palais assurent que les chefs d'accusation relevés contre les prévenus sont au nombre de trente-deux, visés par les articles 2, 59, 42, 263, 264, 268, 295, 304, 311, 332, 341, 344, 381, 382 et 383 du code pénal.

Cette affaire est certainement l'une des plus graves qui aient occupé la Cour de Douai, tant à cause du nombre des accusés que des crimes (usurpation, faux, menaces de mort, coups et blessures graves, arrestations illégales, attaques sur un chemin public, guet-apens, associations de malfaiteurs contre les personnes et les propriétés, extorsions, vol, attentat avec et sans violence, et sur un chemin public, attentat sur une jeune fille de moins de quinze ans, viol en troupe, assassinat).

##### Assassinat d'Adolphe Havez.

Le 1er septembre 1872, un honnête et laborieux ouvrier, par miracle échappé sain et sauf des champs de bataille de la dernière guerre, Adolphe Havez, après avoir passé la soirée sur le champ de foire avec sa fiancée, Mlle Marie Kneut, eut l'idée de la reconduire à son domicile (elle demeurait rue Grande-Chaussée dans une maison où elle était en condition), en passant par les jardins publics. Arrivés au Bois-de-Boulogne, ils s'assirent un instant sur un banc non loin de la pépinière.

Ils y étaient à peine à quelques minutes que trois hommes s'élançant sur eux en s'écriant :

— Que faites-vous là ! Nous vous arrêtons, vous allez nous suivre au poste.

Havez voulut s'expliquer. On ne lui en laissa pas le temps. Deux des intrus le prirent chacun par un bras et l'entraînèrent vers l'intérieur du bois. Le troisième, — un homme de grande taille et à la voix brutale, — s'empara de Mlle Kneut. Mais elle opposa une résistance désespérée et poussa des cris perçants. L'homme, intimidé sans doute par le voisinage du corps de garde, la lâcha en lui adressant de grossières injures et en lui appliquant un violent soufflet. Octavie s'échappa en appelant son compagnon. Elle vit rentrer dans le bois son agresseur, dont l'obscurité ne lui avait pas permis de distinguer les traits. Havez ne répondant pas à son appel, elle revint seule en ville, en proie à une inquiétude et à une émotion que l'on conçoit aisément. Il était onze heures, trois quarts quand elle passa sur la Grande-Place. A partir de ce terrible moment, Octavie Kneut ne revit plus son fiancé.

L'absence persistante d'Adolphe Havez, à la suite de la scène du Bois, redoubla, dit l'Écho du Nord, auquel nous empruntons ce récit, les anxiétés de sa compagne et de sa famille à laquelle l'aventure fut racontée.

pelez pas miss Éléonor, on dirait que vous vous moquez de moi; appelez-moi Nell, comme à Chelsea. Savez-vous, Dick, que j'y fus, à Chelsea, l'été dernier. Papa ne voulait pas, il prétend que Chelsea, ou du moins King's Road, c'est tout à fait mauvais genre, et il me défendit de dire à Brixton d'où je venais. Il déclara lui-même qu'il habitait Cadogan Place, lorsque les misses Bennet lui demandèrent son adresse. Il m'expliqua tout cela ensuite, le pauvre cher homme, et ce n'était pas précisément un mensonge, car il y avait logé quinze jours à peu près à l'époque où il épousa maman et commença à devenir pauvre. Je fus donc obligée de ruser pour me rendre à Regent's Gardens, et quand j'y arrivai, Dick, vous étiez parti avec la Signora l'appartement était à louer, les arbres du jardin étaient négligés, et vos huttes à lapins démolies ne renfermaient plus d'habitants.

##### La suite au prochain numéro.

### ALMANACH DE ROUBAIX

#### POUR 1873

Renseignements généraux, Administrations, Postes, Télégraphes, Chemins de fer, Voitures publiques, Tarifs, etc., etc.

PRIX: 20 CENTIMES

Librairie ALFRED REBOUX, rue Nain, 1.

Une déposition fut adressée au commissaire central de police de Lille, M. Haquin, qui n'attendait qu'un corps de délit pour se rendre contre les individus qu'il soupçonnait. Cuvellier, Butin et quelques autres furent immédiatement arrêtés.

On arrêta Cuvellier dans une maison particulière où il travaillait pour le compte de son patron, M. Ledda, entrepreneur de construction de gaz et d'eau, à Lille.

Dès que les arrestations furent connues et que l'affaire fut transmise, les rumeurs confuses, qui depuis si longtemps couraient la ville, se traduisirent par des dépositions nombreuses. Bien des gens, en apprenant que la police n'était pour rien dans leurs mésaventures, s'hâtèrent plus à porter plainte.

Sur ces entrefaites — le 5 septembre — le cadavre du malheureux Havez fut retiré du canal de la Haute-Deule qui longe le Bois-de-Boulogne, à quelque distance de la porte d'eau. Le corps portait des traces de violence. La blouse était enroulée autour de la tête. L'examen médical démontra qu'il avait été étranglé avant d'être précipité dans l'eau. Sa montre, qu'il portait encore, s'était arrêtée à minuit moins huit minutes. C'était le moment même où sa fiancée rentrait, bouleversée, à son domicile.

Que s'était-il passé ? La justice a-t-elle aujourd'hui entre les mains les preuves matérielles qui faisaient encore défaut quand les prévenus ont quitté Lille ?

A ce moment, les charges morales étaient écrasantes, car les accusés avaient accumulé contradictions sur contradictions dans leur empressement à éviter la responsabilité terrible qui pesait sur leur tête, et la déposition d'Octavie Kneut désignait assez clairement Cuvellier pour l'homme qui l'avait attaqué; mais aucun des inculpés n'était encore entré dans la voie des aveux.

D'après les indications, Havez entraîné par les bandits dans l'intérieur du bois, aurait engagé une lutte désespérée contre ses adversaires. Le pauvre garçon avait peut-être eu vaguement connaissance — comme beaucoup d'ouvriers — des scènes dont ces lieux étaient le théâtre, et peut-être ne se débattait-il ainsi que par amour pour sa fiancée.

Le bruit à court aussi, nos lecteurs s'en souviennent, que Havez avait reconnu l'un des agresseurs et l'on a attribué à ce fait l'impitoyable barbarie dont ceux-ci ont usé à son égard. Quoi qu'il en soit, le brave ouvrier s'est battu comme un lion, comme le prouvent les nombreuses traces d'ongle qu'on a découvert sur la personne de Cuvellier. Mais il était seul contre trois... On parvint à le saisir par le col de sa chemise et l'on paralyssa ses forces en l'asphyxiant. Quant il fut mort, ses assassins, pour cacher leur crime, jetèrent le cadavre dans le canal.

Il ne faudrait pas croire que la perpétration de ce forfait ait rien changé aux habitudes de ces forcenés. Après le meurtre d'Havez, il y eut encore deux attentats dans les lieux mêmes qui avaient été témoins du crime.

Voilà les faits, tels qu'ils ressortent des divers récits que nous avons faits il y a quelques mois et des notes que nous avons soigneusement prises à mesure que de nouveaux renseignements nous parvenaient.

A ce qui précède, nous pouvons ajouter quelques détails intéressants sur les confrontations qui ont eu lieu.

Cuvellier et Merchez ont témoigné d'un grand trouble et d'un effroi révélateur quand on les a mis en présence du cadavre d'Havez. Le dernier était obstinément d'y porter les yeux.

Le jour du meurtre, Cuvellier dinait en famille, chez lui, avec des parents venus du dehors. Il avait donné le mot d'ordre à un de ses compagnons pour venir le chercher vers huit heures du soir, sous prétexte d'une fuite de gaz au Théâtre des Variétés. Cela fut fait, et Cuvellier se rendit directement au bois, où il fut reconnu par un témoin. (Il avait d'abord nié, il a avoué ensuite.) Aucun des alibis allégués par les trois accusés ne supporte l'examen. Ainsi, Butin, qui a dit avoir passé une partie de son temps dans un cabaret (cabaret Verley), est démenti par le propriétaire de cet établissement. Des camarades de Merchez ont déclaré qu'il les avait fait supplier de faire une fausse déposition pour lui créer un alibi. Quant à Cuvellier, il n'est pas rentré chez lui avant trois heures du matin.

Nous avons dit que la personne de Cuvellier portait de nombreuses cicatrices de coup d'ongle. Nous devons ajouter que le cadavre de Havez avait l'un de ses ongles cassés, comme il arrive souvent dans les luttes corps à corps; et que les vêtements trouvés chez l'accusé révélèrent encore, malgré le soin avec lequel on les avait nettoyés, une lutte violente attestée par des traces d'herbe et de terre.

Les jours qui ont suivi le crime et précédé les arrestations, les accusés ont été remarqués par la garde du bois et d'autres témoins, pour la persistance qu'ils ont mise à promener le long du canal et leur attitude inquiète et abattue.

Ils interrogèrent l'eau avec angoisse, se demandant à tout instant si la preuve de leur forfait n'allait pas en sortir ! Leur inquiétude se trahit surtout pendant que l'on fouillait les fossés et le canal, à la recherche d'Havez.

Quand le corps fut retrouvé et étendu sur l'herbe, et que les inculpés furent amenés pour subir une première confrontation, l'indignation populaire fut si vive que, sans l'intervention de la police, ils eussent été mis en pièces.

Le temps qui s'est écoulé depuis lors n'a pas atténué cette émotion, et on le comprend aisément lorsqu'on se rappelle le nombre des victimes qui, pour la plupart, appartiennent à la classe laborieuse. N'était l'affaire Troppmann, il faudrait remonter bien loin dans nos annales pour rencontrer un procès criminel qui ait autant passionné l'attention publique dans notre contrée.

Le huis-clos s'est prononcé aujourd'hui, nous empêchera de reproduire les débats, mais il serait possible pourtant que certaines parties du procès — l'assassinat d'Havez, par exemple — fussent publiques; dans ce cas, nous en instruirions nos lecteurs.

### MARIAGES

8 février. — Adolphe Menard, 23 ans, bourgeois, et Juliette Bass, 20 ans, modiste. — Victor Callens, 34 ans, marchand épicer, et Marie Vandenberghe, 31 ans, modiste.

### NAISSANCES

8 février. — Emile Dierck, rue d'Archieves. — Euphrasie Looms, rue Cognat. — Esther Delvoye, rue des Fossés. — Fideline Auger, rue de la Paix. — Marie Desobry, rue de la Harpe d'Or. — Hector Carole, rue Daubenton. — Désiré Deves, rue d'Alain. — Laure Serouiller, rue du Fontenoy. — Charles Moreels, rue de l'Ermitage. — Marie Florquin, rue d'Archieves. — Emile Vandenberghe, rue de Toulouze. — Henri Delcroix, rue Desbassins.

### MORTS

8 février. — Julien Vrau, 1 mois, rue de Lille. — Louise Eloy, 1 an, rue du Pays. — Sophie Michiels, 5 mois, rue de la Gaité. — Jean Bartholoméus, 65 ans, concubiner, à l'Hôpital. — Julie Mangin, 3 ans, rue St-Laurent. — Julie Desplanques, 26 ans, ménagère, rue Schestopol. — Joseph Bellies, 4 jours, rue de la Gaité. — Apollone Colpaert, 16 jours, rue de la Balance.

### Faits Divers

Nous lisons dans le Journal officiel d'aujourd'hui :

« L'île de la Réunion, que tant de malheurs ont éprouvée depuis dix ans, a été dévastée, le 7 janvier dernier, par un cyclone dont la violence a dépassé celle de tous les ouragans dont les contemporains ont gardé le souvenir. Ce désastre est d'autant plus sensible que notre colonie se trouvait en présence de récoltes splendides et qui permettaient de réparer les déficits des dernières années. »

« Les nouvelles que nous a portées le courrier qui a quitté la colonie le 14 janvier (quatre jours après la catastrophe) ne sont pas complètes, car les communications n'avaient pu être encore rétablies avec tous les points de l'île. Elles suffisent cependant pour faire apprécier toute l'étendue du malheur qui vient de frapper notre principale colonie de la mer des Indes. »

« Tous les édifices publics de Saint-Pierre (Saint-Denis) ont éprouvé de notables dégâts : l'hôtel du gouvernement, l'hôtel de ville, le lycée, le musée, le jardin de l'Etat, la cathédrale, toutes les églises, les écoles publiques, le théâtre, le palais de justice, le magasin d'entrepôt, la géologie demandant de nombreuses et coûteuses réparations. »

« A Saint-Pierre, les mêmes désastres ont atteint les édifices publics. »

« Les propriétés privées présentent un aspect encore plus déplorable; des milliers de petits propriétaires, d'artisans, de cultivateurs ont vu leurs demeures détruites et sont sans asile. Il en est de même des campagnes dont on a pu recevoir les nouvelles; une foule de cases ont disparu, des victimes ont péri dans l'inondation qui a accompagné le cyclone, et les humbles récoltes qui devaient assurer l'existence de tant de familles malheureuses ont été anéanties par le tempête. »

« Beaucoup d'usines à sucre ont été défoncées et ébranlées; de nombreux bâtiments se sont écroulés, une masse de bestiaux a été écrasée sous les décombres; les ponts, les routes, les travaux d'art les édifices communaux, les édifices des villages et des bourgs ont considérablement souffert; la ville de Saint-Paul a été à moitié submergée et l'on a dû procéder au sauvetage des habitants par bateau. »

« La mer a détruit la plupart des ports et des débarcadères, pendant que le vent arrachait les toitures des magasins, des établissements de batelage, et que la pluie arrosait les marchandises déposées dans ces magasins. »

« Les mêmes désastres se sont produits dans les magasins particuliers appartenant à des négociants et à des marchands. Personne n'a été épargné, depuis les plus riches propriétaires jusqu'aux plus humbles cultivateurs, et l'on n'estime pas à moins de 50 p. 100 la perte sur les récoltes de sucre, de café et de vanille pour 1873. »

« En un mot, la fortune publique comme la fortune privée sont également compromises dans l'infortunée colonie de la Réunion; et le cri de douleur qu'il nous arrive de la mer des Indes doit rencontrer un écho sympathique dans la métropole à laquelle elle a donné tant de gages de dévouement à toutes les époques de son histoire. »

« Une tentative criminelle de déraillement, dit l'Écho de Caen, a eu lieu sur la ligne de Fougères contre un train de pèlerins allant à Pontmain. Par bonheur, le mécanicien a aperçu une pièce de bois placée à ce-dessous en travers des rails, et a vite renversé la vapeur; ce qui a évité une affreuse catastrophe ! »

Cette nouvelle paraît authentique. Il n'en est pas de même de celle reproduite tout récemment par plusieurs de nos confrères du Calvados et de la Manche, et suivant laquelle des coups de feu auraient été tirés sur un train, entre Authon et Brionne (Rgne de Rouen).